

AMS HOME DESIGNER

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

2025



amshomedesigner.com



SOMMAIRE

Tout ce qu'il faut savoir

1. CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

- DEVENIR CLIENT
 - Obtenir votre devis
 - Signer votre devis
 - L'acompte
- MODIFIER UN DEVIS
 - Ajouter ou supprimer des prestations à un devis non signé
 - Ajouter ou supprimer des prestations après signature du devis
- L'ANNULATION D'UN DEVIS
 - Avant le lancement des prestations
 - Projet en cours
 - Réalisation terminée

DEVENIR CLIENT

Vous avez souscrit ou souhaitez souscrire à l'une des offres d'AMS Home Designer et vous voulez connaître les conditions de souscription ? Vous êtes au bon endroit. Avant toute chose, sachez que vous pouvez adhérer à un pack ou choisir les prestations dont vous avez besoin directement avec la dessinatrice. Il est important de vous informer que tous les packs sont modifiables pour s'ajuster à vos besoins, car l'un des principes fondamentaux en tant que professionnelle à l'écoute de vos envies est que chaque projet est unique.

Pour souscrire et devenir client d'AMS Home Designer, vous devez suivre trois étapes.

Étape 1 : Obtenir votre devis.

La première étape consiste à obtenir votre devis. Pour cela, il vous suffit de faire une demande et de transmettre les informations suivantes : nom, prénom ou nom d'entreprise, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail et vos disponibilités, via le site internet, par mail, par téléphone ou sur les réseaux sociaux. Suite à votre demande, vous serez contacté par téléphone ou par mail pour réaliser une étude de faisabilité. Cette étape permet de déterminer les prestations adaptées à votre projet, en prenant en compte votre budget. Elle est essentielle, car elle constitue la base d'information pour la conception de votre devis. Sachez que la réalisation de l'étude de faisabilité et de votre devis est entièrement gratuite ! Une fois les informations nécessaires à la création du devis obtenues lors de l'étude de faisabilité et/ou de vos échanges avec la dessinatrice, le devis sera établi et vous sera envoyé par mail à l'adresse que vous aurez fournie.

Étape 2 : Signer votre devis.

Un devis non signé peut être modifié et ne vous engage pas. Les devis sont valables pendant 7 jours ouvrés. Passé ce délai, sans retour de votre part, votre devis sera automatiquement annulé. Si vous souhaitez toujours souscrire à l'offre après ce délai, un nouveau devis vous sera envoyé, sans garantie que les prix n'aient pas changé. Il est donc conseillé de bien lire et vérifier le devis avant de le valider. Pour valider votre devis, il vous suffit de le renvoyer daté et signé, accompagné de la mention « Bon pour accord », à l'adresse mail suivante : ams.homedesigner@gmail.com.

Étape 3 : L'acompte.

Dès la réception de votre devis signé, vous recevrez la facture d'acompte, qui précisera le montant à régler sous 7 jours ouvrés. Le montant de l'acompte varie généralement entre 30 et 50 % du montant total du devis. Sans le paiement de cet acompte, les conditions de souscription aux services ne sont pas complètes et votre projet ne pourra pas être lancé. En cas de non-paiement, votre projet sera automatiquement annulé au bout de 10 jours ouvrés après réception de la facture d'acompte.

MODIFIER UN DEVIS

Il est possible d'ajouter ou enlever une ou plusieurs prestations à votre devis sous certaines conditions, qui varient selon la situation.

Ajouter ou supprimer des prestations à un devis non signé.

Un devis non signé peut être modifié sans engagement de votre part. Les devis sont valables pendant 7 jours ouvrés à compter de leur date d'édition, visible en haut à droite sous le numéro du devis.

Pendant cette période, il est possible de demander à la dessinatrice en charge de votre projet d'ajouter ou de retirer des prestations.

Si ce délai expire sans retour de votre part, le devis sera automatiquement annulé. Pour toute souscription après cette date, un nouveau devis devra être établi, incluant les modifications demandées (ajouts ou suppressions de prestations). Cependant, les tarifs initialement indiqués ne seront pas garantis. Il est donc conseillé de vérifier soigneusement le devis initial et de contacter la dessinatrice pendant la période de validité pour toute modification.

Ajouter ou supprimer des prestations après signature du devis.

Une fois le devis signé, il est considéré comme valide. Toute demande d'ajout ou de suppression de prestations après cette étape nécessitera l'émission d'un nouveau devis.

Pour éviter les retards ou les complications, il est vivement conseillé de discuter en amont de vos besoins et attentes avec la dessinatrice en charge de votre projet. Cela permettra d'identifier dès le départ les prestations les mieux adaptées à vos besoins et d'assurer une planification optimale de votre projet.

ANNULATION D'UN DEVIS

Vous avez donné votre accord en renvoyant un devis signé et pour une raison vous souhaitez annuler le devis, c'est possible sous certaines conditions différentes en fonction des situations.

Situation 1 : Avant le lancement des prestations.

Vous souhaitez annuler votre devis, et le lancement des prestations de votre projet n'a pas encore commencé. Pour rappel, à ce stade, vous avez validé et envoyé le devis signé, détaillant les prestations qu'AMS Home Designer peut vous offrir pour l'accompagnement dans la conception de votre projet, et vous avez peut-être déjà réglé le montant de votre acompte.

Dans cette situation, l'annulation de votre devis est possible et sans frais. Pour effectuer votre demande, il est d'abord essentiel de prévenir la dessinatrice en charge de votre projet afin qu'elle n'entame pas la réalisation des prestations, car, dans le cas contraire, l'annulation engendrerait des frais.

En réponse à votre demande d'annulation, vous recevrez par e-mail, à l'adresse que vous avez communiquée, un document à compléter, dater et signer avec la mention « Bon pour annulation », puis à renvoyer à ams.homedesigner@gmail.com.

Votre demande d'annulation sera ensuite étudiée. Une fois l'annulation validée, vous recevez le document contresigné par Anaïs MORENO, représentante d'AMS Home Designer. L'annulation de votre projet sera effective dès l'envoi du mail comportant le document contresigné, et non avant.

Si vous avez déjà réglé le montant de votre acompte avant de soumettre une demande d'annulation, le remboursement de celui-ci sera effectué dans un délai de 30 jours maximum après validation de l'annulation.

Situation 2 : Projet en cours.

Vous souhaitez annuler votre devis alors que le lancement des prestations de votre projet a déjà débuté. Pour rappel, à ce stade, vous avez réglé le montant de votre acompte et, en fonction des prestations choisies, vous avez déjà bénéficié d'un ou plusieurs services réalisés par la dessinatrice en charge de votre projet.

Dans cette situation, l'annulation de votre devis est possible, mais elle n'est pas sans frais. En effet, toute annulation de projet engendre des frais qui varient en fonction du devis. En général, ces frais représentent entre 20% et la totalité du montant de votre acompte, auquel s'ajoute le coût des prestations en cours ou déjà réalisées. Pour effectuer votre demande d'annulation, il est important de prévenir la dessinatrice en charge de votre projet afin qu'elle suspende la réalisation des prestations. Les prestations commencées et non terminées seront dues en totalité.

En réponse à cette demande d'annulation, vous recevez par e-mail, à l'adresse que vous avez communiquée, un document à compléter, dater, signer, et renvoyer à l'adresse suivante : ams.homedesigner@gmail.com, avec la mention « Bon pour annulation ». Votre demande d'annulation sera ensuite étudiée, et une fois l'annulation validée, vous recevrez le document contresigné par Anaïs MORENO, représentante d'AMS Home Designer. L'annulation de votre projet sera effective dès l'envoi du mail comportant le document contresigné, et non avant.

Si le montant de vos frais d'annulation est inférieur à la somme que vous avez déjà réglé à AMS Home Designer depuis le début des prestations, le remboursement de la différence sera effectué sous un délai de 30 jours maximum après la validation de l'annulation.

Dans le cas contraire, si vous devez effectuer un paiement pour les prestations déjà réalisées ou les frais d'annulation, vous recevrez une facture détaillant vos informations de contact, le montant de votre devis, le montant de votre acompte et des paiements déjà effectués (si vous avez choisi un paiement en plusieurs fois), les prestations annulées, le montant de vos frais d'annulation, les prestations réalisées ou débutées, ainsi que la date limite de paiement, fixée à 10 jours ouvrés à compter de la date d'envoi de la facture par mail. En cas de retard ou de non-paiement, une pénalité pourra être appliquée. Lorsque le paiement du solde est reçu, vous recevez un mail avec votre facture de solde, dont le montant sera indiqué à 0,00 €, confirmant la bonne réception des paiements pour vos prestations.

Situation 3 : Réalisation terminée.

Vous souhaitez annuler votre devis alors que la réalisation de vos prestations est sur le point d'être terminée, ou que votre projet est en cours de vérification. Pour rappel, à ce stade, vous avez réglé le montant de votre acompte et, si vous avez opté pour un paiement en plusieurs fois, vous avez peut-être déjà réglé une ou plusieurs échéances. Selon votre devis, vous avez également bénéficié de certaines prestations réalisées par la dessinatrice en charge de votre projet.

Dans cette situation, l'annulation de votre devis est impossible et aucun remboursement ne sera effectué. En effet, les prestations que vous avez demandées et pour lesquelles vous avez donné votre accord sont quasiment ou déjà terminées, et AMS Home Designer se réserve le droit de ne pas accepter d'annulation si les prestations sont déjà réalisées. Vous recevrez la facture du solde que vous devrez honorer conformément au devis signé.

Cette facture comprendra vos informations de contact, le montant total de votre devis, le montant de votre acompte et les paiements déjà effectués si vous avez choisi un paiement en plusieurs fois, ainsi que la date limite de paiement, fixée à 10 jours ouvrés à compter de la date d'envoi de la facture par mail. En cas de retard ou de non-paiement, une pénalité pourra être appliquée. Une fois le paiement du solde reçu, vous recevrez un mail avec votre facture de solde, dont le montant sera indiqué à 0,00 €, confirmant la bonne réception des paiements pour vos prestations.